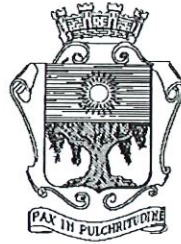


AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_01-DE
Reçu le 13/05/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2026
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virgnie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 29 avril 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_01-DE
Reçu le 13/05/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2026-14 : Il a été décidé la passation et la signature avec Monsieur Olivier SCORSIPA & Madame Sophie SANTUCCI, domiciliés au 27, Boulevard Marinoni à Beaulieu-sur-Mer, d'un contrat de location portant sur le garage (lot n° 25), situé dans la copropriété « Les Constellations », au 13 Bd Eugène Gauthier à Beaulieu-sur-Mer. Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 1 fois par tacite reconduction. Il prendra effet à compter du 15 avril 2026. Le montant du loyer est de 140 euros nets par mois.

2026-15 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société LOGITUD solution, SAS sise ZAC du Parc des Collines- 53 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE, d'un contrat de maintenance du logiciel SIECLE destiné à COMEDEC. La durée du contrat est d'un an, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de 2 ans soit jusqu'à sa date de fin au 31 décembre 2028. Le coût annuel des prestations est de 250 € H.T soit 300€ TTC.

2026-16 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MC RIVIERA PAYSAGE, sise Le Panorama - 57 rue Grimaldi - 98000 Monaco, d'un contrat portant sur l'entretien des espaces verts situés, au monument aux morts 1-2 rue Georges Guynemer – 06310 Beaulieu sur mer. Le coût forfaitaire mensuel des prestations est de 500 € H.T soit 600 € T.T.C. La durée du contrat est de un an soit jusqu'au 30 avril 2027.

2026-17 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, AGENCE DE NICE, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur les contrôles solidité le vendredi 26 juin et le jeudi 2 juillet des infrastructures mises en place au jardin de l'Olivaie à l'occasion des manifestation estivales 2026. Le montant forfaitaire des prestations est de 1000€ HT, soit 1200€ TTC (TVA 20%).

2026-18 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, AGENCE DE NICE, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle le vendredi 5 juin de l'éclairage de sécurité et le vendredi 3 juillet des installations électriques mises en place au Jardin de l'olivaie à l'occasion des manifestation estivales 2026. Le montant forfaitaire des prestations est de 700€ HT, soit 840€ TTC (TVA 20%).

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_01-DE
Reçu le 13/05/2026



2026-19 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie L'Embrayage à Paillettes, sise 7 rue du Rocher 06000 Nice, d'un contrat de cession portant sur la présentation d'une représentation de « L'origine de l'arc en ciel » le mardi 9 juin 2026. La compagnie interviendra à 10h à la Crypte de Beaulieu-sur-Mer et pour une durée d'une heure trente minutes. Le montant forfaitaire des prestations est de 1200 € NET (TVA non applicable).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_01-DE
Reçu le 13/05/2026

